



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.206/PC(II)/10  
23 novembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA  
PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA  
CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES,  
TENUE À GENÈVE LES 11 ET 12 OCTOBRE 2004

**TABLE DES MATIÈRES**

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION.....	1-26	3
A. Ouverture et durée de la session.....	1-11	3
B. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire.....	12	5
C. Organisation des travaux.....	13-16	5
D. Participation.....	17-23	6
E. Documentation.....	24	7
II. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES.....	25-63	7
A. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	25-26	7

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	27-29	7
C. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	30-31	8
D. Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	32-36	8
E. Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	37-40	9
F. Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	41-43	9
G. Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.....	44-46	9
H. Projet de document conclusif relatif au programme, provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un programme d'action, 2005-2015»...	47-60	10
I. Questions diverses.....	61	12
J. Clôture de la session.....	62-63	12

### Annexes

I. Liste des documents soumis à la deuxième session du Comité préparatoire.....	13
II. Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	14
III. Travaux de la deuxième session du Comité préparatoire: synthèse du Président.....	15
IV. Projet de mandat du Comité de rédaction de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	17

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Ouverture et durée de la session

1. Dans sa résolution 58/214, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe (Hyogo, Japon) du 18 au 22 janvier 2005 et de créer à cette fin un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée. Elle a prié le Secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de faire fonction de secrétariat de la Conférence et de coordonner les activités préparatoires.

2. La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève les 11 et 12 octobre 2004 pour examiner les préparatifs (organisation et questions de fond) de la Conférence. Le Comité préparatoire a tenu quatre séances plénières (première à quatrième).

### Ouverture et déclarations générales

3. À la première séance, le 11 octobre 2004, le Président du Comité préparatoire, M. Hernán Escudero Martínez (Équateur), a prononcé une déclaration liminaire dans laquelle il a rappelé les catastrophes qui avaient frappé peu auparavant la planète et a noté la sensibilisation accrue aux retombées des catastrophes naturelles, en insistant sur la nécessité d'une Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Mettant en exergue les grands objectifs qui sont énoncés dans le document conclusif de la Conférence relatif au programme, à savoir réduire les pertes découlant des catastrophes, tenir compte des risques de catastrophe dans les politiques relatives au développement durable et renforcer les institutions, les mécanismes et les capacités des collectivités de façon à opposer systématiquement une résistance aux risques naturels, il a formé l'espoir que la Conférence déboucherait sur des résultats viables, pratiques et concrets.

4. À la même séance, parlant au nom du Gouvernement japonais, hôte de la Conférence, M. Masaki Konishi a insisté sur la nécessité de construire une résistance aux risques naturels par une combinaison de mesures d'ordre économique, social et environnemental. Il a présenté trois propositions afin de permettre de déployer les mesures ciblées qui sont énoncées dans le projet de programme d'action, à savoir, la constitution, au sein du système des Nations Unies, d'un «portefeuille de mesures de prévention des catastrophes», d'une «collection de pratiques optimales et d'enseignements tirés des catastrophes antérieures» et d'un «catalogue des techniques de prévention des catastrophes».

5. Le Directeur du secrétariat de la Stratégie a relevé que plus de 90 pays avaient établi des rapports nationaux sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans le domaine de la prévention des risques. Il a déclaré aussi que les conclusions des consultations régionales et thématiques tenues en Afrique, dans les Amériques, en Asie, en Europe et dans le Pacifique avaient été incorporées dans le document conclusif relatif au programme. Relevant certaines des recommandations faites par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes à sa dixième session, qui a précédé la deuxième session du Comité préparatoire, il a indiqué que l'Équipe spéciale avait encouragé le secrétariat de la Stratégie à élaborer des objectifs concrets et mesurables pour donner une suite efficace au document conclusif relatif au programme.

6. Aux première et deuxième séances, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Algérie, Australie, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fidji, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Maroc, Népal, Norvège, Pays-Bas (au nom des États membres de l'Union européenne), Congo (République démocratique du), République dominicaine, Soudan (au nom des États membres de l'Union africaine) et Venezuela.

7. Pendant les mêmes séances, des observateurs des institutions spécialisées ci-après ont fait des déclarations: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

8. Des observateurs de l'Agence spatiale européenne, des Volontaires des Nations Unies, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont fait des déclarations.

9. Les orateurs ont insisté sur la nécessité de comprendre les points faibles des différents pays, d'intégrer les principes de l'intervention et de la prévention face aux catastrophes dans les objectifs en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, de mettre en évidence les lacunes au niveau des politiques et de définir les priorités de l'intervention. Selon certains, l'un des objectifs de la Conférence devrait être de combler l'écart entre les faits tels qu'ils ressortent de la situation actuelle et les principes de la Stratégie de Yokohama. La Conférence devrait ainsi tenir compte des résultats obtenus dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, l'exécution du Plan d'application de Johannesburg, l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et le suivi de la Déclaration de la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide. La Conférence pourrait également envisager la possibilité d'établir un cadre juridique pour la coopération internationale à la prévention des catastrophes et de mettre en place un mécanisme de financement des activités liées à la prévention des catastrophes dans les pays en développement au moyen de partenariats entre le secteur public et le secteur privé ainsi qu'un centre régional et sous-régional spécialisé dans la recherche sur les catastrophes. À cet égard, les orateurs ont engagé le secrétariat de la Décennie à prévoir une instance de dialogue, d'échange d'informations, de formation et de recherche continue, et à faire participer toutes les institutions des Nations Unies et les autres institutions à la surveillance de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence.

10. Certains participants ont souligné combien il importait d'entreprendre un effort collectif de réduction du risque de catastrophe en impliquant les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, l'industrie et les milieux universitaires, et en prévoyant des activités tenant compte des besoins des deux sexes et de toutes les tranches d'âge. De même, on a insisté sur la nécessité, et l'importance, d'une approche globale de la prévention des catastrophes, d'un renforcement du système d'information et de la constitution de communautés résistantes aux catastrophes. Selon certains orateurs, il faudrait donner une définition plus large des catastrophes en y incorporant les risques sociaux, environnementaux et technologiques.

11. Si certains ont été d'avis que la Conférence devrait fixer des objectifs en faisant preuve d'une certaine souplesse compte tenu des conditions de l'adaptation aux niveaux régional et national et qu'elle devrait encourager la maîtrise des projets, d'autres se sont montrés plus

réservés quant à la pertinence d'objectifs définis au plan mondial, ceux-ci risquant de donner vainement à espérer que des flux d'aide supplémentaires seront acheminés au niveau local.

## **B. Adoption de l'ordre du jour de la deuxième session du Comité préparatoire**

12. À sa première séance, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour de sa deuxième session tel qu'il figure dans le document A/CONF.206/PC(II)/1. Cet ordre du jour était le suivant:

1. Ouverture de la session du Comité préparatoire.
2. Adoption de l'ordre du jour de la deuxième session du Comité préparatoire.
3. Organisation des travaux.
4. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
5. Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
6. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
7. Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
8. Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
9. Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
10. Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.
11. Projet de document, conclusif relatif au programme, provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015».
12. Questions diverses.
13. Clôture de la session.

## **C. Organisation des travaux**

13. À sa première séance, le Comité préparatoire a examiné le point 3 de l'ordre du jour intitulé «Organisation des travaux». Le Président a invité le secrétariat à présenter un calendrier provisoire des travaux (A/CONF.206/PC(II)/1).

14. Le Comité préparatoire a adopté le calendrier des travaux tel que présenté.

15. Le secrétariat a demandé au Comité d'approuver la participation des cinq organisations intergouvernementales ci-après aux travaux de la Conférence et au processus préparatoire (voir le document A/CONF.206/PC(II)/INF.2): Réseau Asie-Pacifique pour la recherche sur le

changement mondial, Asociación Iberoamericana de Organismos Gubernamentales de Defensa y Protección Civil, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Agence spatiale européenne et Association internationale de séismologie et de physique de l'intérieur de la Terre.

16. À la même séance, le Comité préparatoire a approuvé la participation de ces organisations aux travaux de la Conférence et au processus préparatoire.

#### **D. Participation**

17. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 58/214 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était à composition non limitée afin que tous les États puissent en faire partie.

18. Les États ci-après étaient représentés: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo (République démocratique du), Congo (République du), Costa Rica, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée (République de), Honduras, Hongrie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

19. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications et Organisation météorologique mondiale.

20. Les bureaux, organes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des affaires spatiales, Université des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies et Centre des Nations Unies pour le développement régional.

21. Le secrétariat de la convention ci-après était représenté à la session: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

22. Les organisations ou autres entités intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Commission de l'Union africaine, Communauté andine, Association des États de la Caraïbe, Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, Société andine de développement, Conseil de l'Europe, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Communauté européenne, Agence spatiale européenne, Association ibéro-américaine des organismes publics de protection civile, Comité interaméricain pour la prévention des catastrophes naturelles, Organisation des États américains, Organisation internationale de protection civile, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Délégation permanente du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique Sud et Commission de géoscience appliquée du Pacifique Sud.

23. Ont assisté à la session du Comité préparatoire des observateurs de 28 organisations non gouvernementales dont 11 avaient été accréditées provisoirement par le Bureau en attendant que le Comité préparatoire approuve leur participation.

#### **E. Documentation**

24. Les documents dont était saisi le Comité préparatoire à sa deuxième session sont énumérés à l'annexe I.

## **II. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

### **A. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

25. À sa deuxième séance, le 11 octobre, le Comité préparatoire a examiné le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes». Il était saisi d'un rapport établi par le secrétariat (A/CONF.206/PC(II)/7 et Add.1). Présentant ce document, le représentant du secrétariat a dit que ce dernier avait reçu 55 demandes d'accréditation émanant d'organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes. Après avoir étudié la totalité des dossiers, le secrétariat a recommandé l'accréditation de ces organisations et grands groupes.

26. À la même séance, le Comité préparatoire a fait sienne la recommandation du secrétariat concernant la participation de ces organisations non gouvernementales et autres grands groupes.

### **B. Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

27. À la deuxième séance, le 11 octobre, le Comité préparatoire a examiné le point 5 de l'ordre du jour intitulé «Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes». Le Président a rappelé que des changements avaient été proposés au Règlement intérieur provisoire qui avait été présenté à la première session du Comité préparatoire et que celui-ci avait décidé d'appliquer à titre provisoire le

«Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes», étant entendu que les dispositions litigieuses, à savoir certains passages des articles 1, 3, 24 (par. 1 et 3), 47 et 62 ainsi que la totalité des nouveaux projets de paragraphe des articles 33 et 34, resteraient entre crochets jusqu'à ce que les Parties concernées se soient consultées à cet égard.

28. Le Président a proposé d'ajourner l'examen de ce point de l'ordre du jour étant donné que les parties concernées n'étaient pas parvenues à un accord. Il a demandé aussi que, dans l'intervalle, les Parties concernées reprennent activement leurs consultations en vue de résoudre cette question sans délai, et a demandé que les conclusions de ces discussions soient communiquées au secrétariat aussitôt que possible pendant cette période et, en tout état de cause, pour la troisième session du Comité préparatoire, comme prévu dans la résolution 58/214 de l'Assemblée générale. Le Président a proposé que le Comité préparatoire et la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes appliquent entre-temps le Règlement intérieur provisoire en l'état.

29. À la même séance, le Comité préparatoire a souscrit aux propositions du Président.

### **C. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

30. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour intitulé «Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes».

31. Présentant le rapport (A/CONF.206/PC(II)/5), le coordonnateur de la Conférence a récapitulé les activités menées depuis juillet 2004, date à laquelle ce document avait été établi. Il a noté en particulier l'élaboration d'un plan de communication et a donné aux participants des informations concernant l'état du financement.

### **D. Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

32. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Comité préparatoire a examiné le point 7 de l'ordre du jour intitulé «Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes».

33. Le secrétariat a présenté le rapport correspondant (A/CONF.206/PC(II)/6) et a communiqué des données à jour sur les trois composantes de la Conférence, à savoir le volet intergouvernemental, le volet thématique (tables rondes de haut niveau, réunions de groupes thématiques, séances de travail thématiques et une séance régionale) et le forum public.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, de l'Australie, du Cameroun, des Îles Cook, de l'Inde, de l'Ouganda, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

35. Les orateurs ont insisté sur la nécessité de rationaliser encore les séances de travail thématiques en réduisant leur nombre et en réservant davantage de temps aux séances régionales.

36. Le Comité a approuvé la structure proposée pour la Conférence.

**E. Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

37. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Comité préparatoire a examiné le point 8 de l'ordre du jour intitulé «Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes».

38. Le secrétariat a présenté le rapport correspondant (A/CONF.206/PC(II)/9).

39. Le représentant de l'Inde a fait une déclaration.

40. Le Comité a approuvé le mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence.

**F. Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

41. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Comité préparatoire a examiné le point 9 de l'ordre du jour intitulé «Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes».

42. Le secrétariat a présenté le rapport correspondant (A/CONF.206/PC(II)/8).

43. Le Comité a recommandé que la Conférence adopte l'avant-projet d'ordre du jour de la Conférence (voir l'annexe II).

**G. Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr**

44. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Comité préparatoire a examiné le point 10 de l'ordre du jour intitulé «Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr» (A/CONF.206/PC(II)/3). Le secrétariat a fait le bilan de l'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr, en précisant que cet examen s'était appuyé sur les éléments contenus dans 96 rapports nationaux et que les conclusions de l'analyse de ces rapports avaient été communiquées à l'Équipe spéciale interinstitutions à sa dixième session. Le secrétariat a informé le Comité de son intention de publier tous les rapports nationaux sur CD-ROM. Les participants ont été invités à formuler des observations au sujet du projet d'examen au plus tard à la fin du mois d'octobre 2004.

45. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse ont fait des déclarations.

46. Certains participants ont fait observer que les gouvernements ne devraient pas être accablés d'obligations redditionnelles et que le secrétariat devrait plutôt entreprendre une partie du travail en donnant des indications au sujet des informations nécessaires à l'évaluation de l'application des recommandations de la Conférence. Certains ont souligné en outre qu'il fallait établir un lien plus étroit entre le document relatif à l'examen de la Stratégie de Yokohama et le projet de document conclusif relatif au programme. À cet égard, le secrétariat a été prié de se pencher sur la section du document d'examen de la Stratégie de Yokohama renfermant des recommandations et d'en aligner le texte sur celui du projet de document conclusif relatif au programme. Il a été

décidé qu'une version révisée du document serait publiée pour être examinée par le comité de rédaction.

**H. Projet de document conclusif relatif au programme, provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un programme d'action, 2005-2015»**

47. À sa 2<sup>e</sup> séance, le Comité préparatoire a examiné le point 11 de l'ordre du jour intitulé «Projet de document conclusif relatif au programme, provisoirement intitulé "Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015"» (A/CONF.206/PC(II)/4). Le secrétariat a présenté ce document, en en exposant brièvement l'historique et le contenu.

48. À ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 12 octobre, le Comité préparatoire a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Cambodge, Canada, Colombie, Égypte, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Kenya, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République tchèque, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine et Zambie.

50. Les observateurs de la Communauté européenne, de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, des Volontaires des Nations Unies et de l'Organisation météorologique mondiale ont fait des déclarations.

51. Lors du débat qui a suivi sur la question du document conclusif, certains participants ont noté combien il importait que les conclusions de la Conférence soient conformes à d'autres processus et accords multilatéraux, à savoir les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'application de Johannesburg, la Déclaration de Johannesburg, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. On a fait ressortir à cet égard les liens et les synergies avec le processus du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

52. Le rôle que peuvent jouer les organisations et les institutions régionales et sous-régionales dans la prévention des risques de catastrophe a été mis en relief, ces entités pouvant contribuer à la production et à la mise en commun d'informations sur la gestion des risques de catastrophe. Les conclusions des réunions régionales tenues en Afrique, en Asie et en Amérique latine ont été annoncées et le secrétariat a été prié d'en incorporer les recommandations dans le document conclusif relatif au programme.

53. Certains participants ont proposé d'élaborer un ensemble d'objectifs et d'actions prioritaires liés à des cibles concrètes et mesurables, à des indicateurs, à des calendriers appropriés et à des participants majeurs. Cette proposition a bénéficié de l'appui de nombreux orateurs, tandis que d'autres ont craint que des objectifs mondiaux ne soient coûteux en ressources et n'entravent ultérieurement la bonne application des conclusions de la Conférence. Les objectifs devraient être volontaires et adaptables à la situation des différents pays.

54. Certes, on a reconnu qu'il importait de suivre la mise en œuvre du document conclusif relatif au programme qui a été adopté par la Conférence, mais certains ont mis en garde contre le risque de surcharger les gouvernements, particulièrement ceux des pays en développement.

55. Plusieurs orateurs ont proposé que la Conférence se penche non seulement sur les risques naturels, mais aussi sur les risques sociaux, environnementaux et technologiques, tandis que d'autres ont fait valoir que les travaux de la Conférence devraient se concentrer sur les problèmes directement liés aux catastrophes naturelles.

56. Le rôle clef du partage des informations sur la prévention des risques a été mis en évidence. La Conférence devrait donner l'occasion de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le cadre des processus et accords existants.

57. De nombreux orateurs ont formulé des observations de fond au sujet des éléments à incorporer dans le prochain projet de document conclusif relatif au programme, à savoir:

- La mobilisation financière, y compris le mécanisme de financement et l'engagement du secteur privé à appliquer le document conclusif relatif au programme;
- Le renforcement des capacités des pays en développement, notamment par la mise en place de plates-formes nationales dans les pays les moins avancés;
- La mise en valeur d'une culture de la prévention, en privilégiant les systèmes d'alerte avancée;
- Les retombées considérables de la pandémie du VIH/sida, particulièrement en Afrique;
- La sécurité alimentaire et la nécessité de protéger les hôpitaux et les services de santé contre les risques naturels;
- L'intégration de composantes relatives à la prévention des risques de catastrophe dans les programmes de reconstruction postérieurement aux conflits;
- L'utilisation des satellites d'observation de la Terre et l'application des autres techniques satellitaires pertinentes et des technologies de l'information et de la communication;
- La mention particulière des optiques de genre et d'âge dans le préambule;

- L'importance de la participation des communautés aux initiatives de prévention des catastrophes.

58. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président a invité le secrétariat à établir un projet de mandat pour un comité de rédaction en estimant, au nom du Bureau, qu'un tel comité serait un mécanisme approprié pour rédiger les documents conclusifs de la Conférence (voir l'annexe IV). Il a demandé que le Comité préparatoire charge le Bureau de mettre au point la version définitive de ce mandat. Le Comité préparatoire a approuvé la proposition du Président. Celui-ci a ensuite annoncé que M. Marco Ferrari, Chef adjoint de la Section de l'aide humanitaire de l'Agence suisse pour la coopération et le développement, avait accepté d'assumer la charge de président du comité de rédaction.

59. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de la Suisse.

60. À la même séance également, le Président a demandé que les observations en attente au sujet du projet de document conclusif relatif au programme soient présentées au secrétariat le 1<sup>er</sup> novembre 2004 au plus tard. Il a annoncé que la première réunion du comité de rédaction se tiendrait pendant la semaine du 25 octobre 2004 (date provisoire). La version révisée du document serait publiée pour être examinée par le comité de rédaction.

#### **I. Questions diverses**

61. À la 4<sup>e</sup> séance, le 12 octobre 2004, le Comité préparatoire a examiné le point 12 intitulé «Questions diverses».

#### **J. Clôture de la session**

62. À la 4<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, le Président a résumé les débats de la session (voir l'annexe III).

63. À la même séance, le Président a fait une déclaration finale et a prononcé la clôture de la deuxième session du Comité préparatoire.

**Annexe I**

**LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA DEUXIÈME SESSION  
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE\***

<u>Cote des documents</u>	<u>Titre ou description du contenu</u>
A/CONF.206/PC(II)/1 et Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.206/PC(II)/2 et Corr.1 (en anglais seulement)	Provisional rules of procedure for the Preparatory Committee and the World Conference on Disaster Reduction
A/CONF.206/PC(II)/3	Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr
A/CONF.206/PC(II)/4	Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015»
A/CONF.206/PC(II)/5	Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/6	Structure proposée pour la Conférence
A/CONF.206/PC(II)/7 et Add.1	Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/8	Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/9	Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/INF.1 (en anglais seulement)	Information Note to Participants
A/CONF.206/PC(II)/INF.2 (en anglais seulement)	Participation of intergovernmental organizations in the work of the World Conference on Disaster Reduction

---

\* Tous les documents sont accessibles à l'adresse <http://www.unisdr.org/wcdr>.

**Annexe II**

**AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE MONDIALE  
SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

1. Ouverture de la Conférence mondiale.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau.
3. Adoption du règlement intérieur de la Conférence.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes.
6. Organisation des travaux, notamment constitution de la Grande Commission.
7. Déclarations générales.
8. Examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.
9. Projet de document conclusif relatif au programme, provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015».
10. Adoption de la Déclaration de la Conférence.
11. Rapport sur le débat thématique.
12. Rapport sur le Forum public.
13. Conclusions de la Conférence.

### Annexe III

#### **TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE: SYNTHÈSE DU PRÉSIDENT**

Le Président a récapitulé comme suit les points saillants que le Comité préparatoire avait examinés à sa deuxième session.

1. Pendant la session, plus de 70 délégations ont pris la parole. De l'avis général, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes donnait une occasion sans pareille de placer la prévention des risques de catastrophe au centre des politiques de développement, de les intégrer dans la mise en œuvre de ces politiques, de donner suite au Plan d'application de Johannesburg et de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Les participants ont entendu de nombreux exemples d'initiatives entreprises efficacement par les pays pour aller de l'avant, tout en reconnaissant qu'il restait beaucoup à faire. En outre, les délégations ont insisté sur le fait que la prévention des risques de catastrophe devait être abordée de manière intégrée, coordonnée et globale.
2. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Comité a approuvé la participation de cinq organisations intergouvernementales aux travaux de la Conférence et a souscrit à la recommandation du secrétariat concernant la participation de 55 organisations non gouvernementales et autres grands groupes qui avaient demandé à être accrédités. Il a par ailleurs pris note du rapport intérimaire présenté par le secrétariat sur le processus préparatoire de la Conférence.
3. À sa deuxième session, le Comité est convenu de travailler dans le cadre d'un règlement intérieur provisoire, et le Président s'est félicité de la compréhension dont ont fait preuve l'ensemble des délégations. Il a en outre engagé instamment les Parties concernées par des questions liées au règlement intérieur de poursuivre activement leurs consultations et de communiquer les résultats de leurs échanges au secrétariat dès que possible, et en tout état de cause pour la troisième session du Comité préparatoire.
4. Le Comité a approuvé la structure proposée pour la Conférence mondiale, étant entendu qu'il fallait rationaliser encore les séances de travail thématiques. Certains participants ont fait état aussi de la nécessité de libérer suffisamment de temps et d'espace pour permettre aux réunions régionales et interrégionales de se tenir à la demande. Le secrétariat poursuivra ses travaux afin qu'il soit fait une utilisation optimale du temps et de l'espace disponibles lors de la Conférence.
5. Au titre des points 8 et 9, la deuxième session du Comité a approuvé le mécanisme de partenariats proposé dans le cadre de la Conférence ainsi que l'avant-projet d'ordre du jour de la Conférence.
6. S'agissant du projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr, les délégations ont souligné qu'il importait de relier clairement l'examen au document conclusif relatif au programme. Le secrétariat a indiqué que d'autres observations au sujet du projet d'examen de la Stratégie de Yokohama pouvaient être présentées pour la fin octobre. Les délégations ont été priées de le faire dès que possible.

7. Au titre du point de l'ordre du jour relatif au «document conclusif relatif au programme», de très nombreuses délégations ont pris la parole. Si, de l'avis général, le projet en l'état constituait un bon point de départ, les délégations n'en ont pas moins formulé des observations de caractère général, dont bon nombre étaient le fruit de consultations régionales tenues avant la session.

8. Les délégations ont proposé de se pencher aussi sur la portée du terme «catastrophe» tel qu'il apparaît dans le projet et d'examiner, en particulier, les liens réciproques entre les risques naturels, d'une part et, d'autre part, les catastrophes écologiques, technologiques ou d'origine anthropique.

9. Les délégations ont demandé également que soient renforcées les perspectives régionales dans ce document. Le secrétariat a pris note de tous les points soulevés et donnera aux propositions la suite qu'il se doit afin de faire progresser l'élaboration du document conclusif relatif au programme.

10. Une délégation a suggéré que soit réexaminé le titre du document car ceci permettrait d'orienter les discussions.

11. Enfin, de nombreux orateurs ont suggéré d'incorporer dans le projet des actions mesurables, complétées par des indicateurs, un calendrier et une indication des participants majeurs afin de renforcer le document. Il appartiendra au Comité de rédaction de concilier la prise en compte de ces préoccupations tout en préservant une certaine souplesse au niveau de l'application.

12. Pour faire progresser les travaux sur le document, la session a approuvé la création d'un comité de rédaction, qui sera présidé par M. Marco Ferrari, de l'Agence suisse pour la coopération et le développement. Le Comité a félicité M. Ferrari de se charger de ce projet ambitieux.

## Annexe IV

### **PROJET DE MANDAT DU COMITÉ DE RÉDACTION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

#### 1. Généralités

1.1 La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes se réunira du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Hyogo, Japon). On en attend un réexamen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama, un document conclusif renfermant un programme d'action pour les 10 prochaines années (2005-2015) et une déclaration. Cette dernière, qui sera adoptée le dernier jour de la Conférence, sera élaborée à partir des éléments du document conclusif relatif au programme.

#### 2. Objet du Comité de rédaction et portée de ses travaux

2.1 Pour mener à bien ce travail rédactionnel, le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a décidé de créer un comité qui serait chargé d'élaborer les textes définitifs des documents conclusifs destinés à être adoptés par la Conférence. Le pays hôte présentera à ce comité un projet de déclaration finale de la Conférence fondé sur les dispositions du projet de document relatif au programme.

2.2 La portée des travaux du Comité de rédaction est centrée au départ sur le document conclusif relatif au programme qui doit être adopté par la Conférence. Tout autre travail rédactionnel compte tenu des dispositions du paragraphe 1.1 ci-dessus sera entrepris à la demande d'un ou de plusieurs participants à la Conférence, adressée au Président du Comité de rédaction, lequel en tiendra informé le Président du Bureau.

2.3 Le Président du Comité de rédaction présentera le texte définitif des documents conclusifs au Président de la Conférence au plus tard le dernier jour de celle-ci, soit le 22 janvier 2005.

#### 3. Composition du Comité de rédaction

3.1 Il est loisible aux représentants de participer aux travaux du Comité de rédaction. Les observateurs d'organisations régionales intergouvernementales œuvrant dans des domaines liés à la prévention des catastrophes sont invités à y participer, conformément aux dispositions du «Règlement intérieur provisoire».

3.2 Les délégations qui souhaitent devenir membres du Comité devront se faire connaître au secrétariat, lequel informera le Président de leur participation.

3.3 Les travaux du Comité seront dirigés par un président désigné par le Président du Comité préparatoire avec l'accord du Bureau et l'aval du Comité préparatoire.

3.4 Le secrétariat tient un registre des membres du Comité de rédaction. Les délégations qui n'auront pas souhaité faire partie du Comité lors de sa création pourront en devenir membres à tout moment en se faisant connaître au secrétariat.

3.5 Le secrétariat participe aux travaux du Comité de rédaction et fournit les services demandés par le Président.

3.6 Le Président du Comité de rédaction tient le Président du Comité préparatoire et du Bureau informés de l'état d'avancement des travaux du Comité de rédaction. Après examen final et approbation des documents par le Président du Comité préparatoire, le Président du Comité de rédaction présente ces documents au Président de la Conférence.

#### 4. Dispositions pratiques

4.1 Jusqu'au vendredi 14 janvier 2005, le Comité de rédaction se réunira à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'invitation de son Président. Du lundi 17 au samedi 22 janvier 2005, il se réunira à Kobe (Hyogo, Japon), dans les locaux où se tiendra la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Le secrétariat donnera notification des réunions.

4.2 Avec le concours du secrétariat, le Président arrête la fréquence, la durée et l'ordre du jour des réunions du Comité.

4.3 Le Président informe les membres du Comité de la manière dont il souhaite conduire les travaux du Comité en ce qui concerne les déclarations et autres interventions, les motions d'ordre, etc. Il est entendu que ce *modus operandi* est conforme aux modalités de fonctionnement du Comité préparatoire et à son règlement intérieur provisoire.

4.4 Pour les réunions du Comité de rédaction, le quorum est d'une délégation de chacun des cinq groupes régionaux. Tout en encourageant les États membres à faire siéger au moins deux pays de chaque groupe régional au Comité, les membres du Bureau s'assurent qu'un État membre de leur groupe respectif est membre du Comité de rédaction et encouragent la participation de manière telle que le Comité de rédaction ait le quorum nécessaire pour se réunir comme prévu.

4.5 Le secrétariat fournit tous les services nécessaires au Comité de rédaction, selon les vœux du Président et lorsque celui-ci en fait la demande. Il veille en particulier à ce qu'il soit rendu compte, en temps voulu et comme il convient, dans les différents avant-projets, des décisions et conclusions du Président du Comité.

4.6 Le secrétariat veille à ce que les projets de documents soient distribués en temps voulu aux membres du Comité. Les délégations visées au paragraphe 3.1 ci-dessus qui ne sont pas membres du Comité peuvent demander au secrétariat de leur faire parvenir la documentation produite par le Comité.

#### 5. Achèvement des travaux

Le Comité de rédaction est réputé avoir achevé ses travaux lorsque son Président a soumis les textes définitifs des documents conclusifs au Président de la Conférence, lequel les approuve.

-----